



Communiqué de presse - 16/ 05 /2018

Magnolia.fr lance « Résilassur.com », le tout premier contrat d'assurance-emprunteur dédié à faciliter la résiliation

Magnolia.fr, 1er comparateur indépendant en assurance de prêt, dévoile un nouveau contrat d'assurance-emprunteur exclusif, inédit et full online destiné à faciliter la résiliation des assurances bancaires de prêt immobilier. Nommé Résilassur.com, il est lancé 5 mois après l'entrée en vigueur de l'amendement Bourquin qui accorde à tous les assureurs la possibilité de changer annuellement leur assurance emprunteur (loi Sapin II).

D'après le dernier sondage exclusif réalisé par Magnolia.fr à l'occasion des 3 mois de cette nouvelle législation, 78% des emprunteurs français comptent bénéficier de l'amendement Bourquin pour faire jouer la concurrence en résiliant leur assurance actuelle pour en choisir une autre. Mais 52% ne savent pas comment procéder pour changer de contrat*. Fort de ce constat, Magnolia.fr lance aujourd'hui Résilassur.com, un contrat d'assurance 100% inédit, exclusif et online destiné à faciliter les démarches de résiliation.

Une résiliation possible en quelques clics sans questionnaire de santé

En choisissant le contrat Résilassur.com, l'emprunteur sera soumis aux mêmes conditions que lors d'une souscription d'un contrat groupe (banque). Il n'aura pas de questionnaire de santé détaillé à remplir, comme c'est le cas aujourd'hui pour la délégation d'assurance, sauf si, depuis la souscription de son prêt immobilier, il présente un risque de santé aggravé.

Selon la durée écoulée de son prêt il devra répondre à seulement 3 questions sur son passif médical pour les crédits contractés il y a moins de 5 ans ou à 5 questions pour les crédits plus anciens. Dès lors que l'emprunteur est en mesure de répondre « non » à ces quelques questions, il pourra adhérer à son nouveau contrat sans autres formalités médicales et ce entièrement en ligne.

Magnolia.fr prend, en outre, en charge l'ensemble des [formalités de résiliation](#) : de la recherche des équivalences de garanties aux différents échanges d'ordre contractuel avec l'établissement prêteur (envoi de la lettre recommandée à la place du client, jusqu'à la réponse à la banque en cas de refus injustifié).

Un pied de nez au monopole bancaire

L'amendement Bourquin, comme lors des autres assouplissements réglementaires (loi Lagarde et Hamon notamment), instaure une faculté de substitution annuelle qui est conditionnée à l'équivalence du niveau de protection. C'est l'unique prérequis pour obtenir l'accord des banques prêteuses. Pourtant ces dernières, qui détiennent aujourd'hui 80% du marché de l'assurance de prêt et des marges confortables, exercent diverses pressions pour décourager la résiliation. « *En 15 ans d'existence, et d'avantage encore depuis l'entrée en vigueur de l'amendement Bourquin, nous avons pu constater que bon nombre d'établissements financiers cherchaient à contrecarrer la volonté étatique d'ouverture du marché* », explique Gérald Loobuyck, PDG de Magnolia.fr.

Ces pressions s'illustrent par un manque volontaire de transparence sur les dispositifs légaux de résiliation voire se matérialisent dans certains cas par des menaces infondées de révision de taux de prêt immobilier.

« *Nous sommes là pour rappeler qu'il est possible et largement profitable de ne pas se laisser imposer le contrat de la banque prêteuse. Avec Résilassur.com, nous menons une action concrète pour lever les derniers obstacles et craintes qui peuvent encore freiner la résiliation de son assurance-emprunteur* », conclut le PDG de Magnolia.fr.

**Etude réalisée par Magnolia.fr en mars 2018 auprès de 10.000 propriétaires français, toutes CSP confondues, âgés de 25 à 65 ans et issus de la base clients Magnolia et Devisprox.*

Contacts presse

Pauline Colin
pcolin@fargo.agency
01 44 82 66 78

Astrid Cousin
astrid.cousin@magnolia.fr
06 77 99 53 05

A propos de Magnolia.fr

Grâce à son important réseau de banques, courtiers en crédit immobilier, de conseillers en gestion de patrimoine et de ses prestigieux partenaires (Swiss Life, Spheria, Générali, April, Cardif, MetLife, AXA, Afi-Esca), Magnolia.fr offre à ses clients une expertise gratuite dédiée à l'assurance de prêt. N°1 indépendant en assurance emprunteur sur internet, la société gère plus de **100 000 assurés** dont près de **17 000 nouveaux par an**. Chaque année, via ses sites marchands BtoB et BtoC, plus de **240.000 demandes** de simulation sont traitées par ses **50 experts** en assurance de crédit immobilier. Ils guident ses futurs emprunteurs dans leurs choix afin de leur permettre de réaliser d'importantes économies tout en bénéficiant des meilleures garanties.

Pour plus d'informations : www.magnolia.fr

A propos de Gérald Loobuyck

Gérald Loobuyck, PDG de Magnolia.fr est le créateur des principales offres leaders du marché de l'assurance de prêt individuel tels que First Emprunteur Cardif, MetLife, Axa (Premium Emprunteur).

A propos d'Astrid Cousin

Astrid Cousin, porte-parole de Magnolia.fr est spécialisée depuis 5 ans dans l'analyse du marché de la distribution de produits bancaires et assuranciers. Aujourd'hui experte en assurance emprunteur, elle appréhende les enjeux comme les tendances spécifiques à la délégation d'assurance.